

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné

Monsieur

BOHIAN FELIX

Domicilié à

DUFKOUÉ

en sa qualité de Bailleur.

Et

NIKIEMA MOUNGOUNI

à

LEGBEDJI

domicilié

En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Monsieur

BOHIAN FELIX

qui met en location son local situé au quartier

INDEPENDANT

usage

COMMERCIAL

A

Monsieur

NIKIEMA MOUNGOUNI

ARTICLE 2

Le loyer mensuel est de

30.000 FCFA

ARTICLE 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant.

ARTICLE 4

Le présent contrat a une durée

de

INDETERMINÉE

facile reconduction.

Renouvelable par

ARTICLE 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

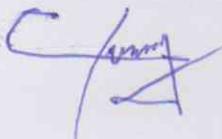
ARTICLE 6

Le présent contrat prend effet à compter

du

05/07/2023

LE BAILLEUR



LE LOCATAIRE

